

# Dossier SSE OPRESSE

PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS  
DE L'AGGLOMÉRATION CLERMONTOISE

# ENQUÊTE PUBLIQUE

*Une large consultation, pour mieux se déplacer demain*



**CONTACT PRESSE :**

Service communication du SMTC  
04 73 44 68 68

# LA REVISION DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION CLERMONTOISE

Engagé en 1999 et approuvé le 30 janvier 2001, le Plan de Déplacements Urbains (PDU) piloté par le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise (SMTC), autorité organisatrice des transports urbains, fait aujourd'hui l'objet d'une révision. Il s'agit de définir une politique des déplacements concertée, partagée et durable pour les 15 années à venir.

## ●●● Le "pourquoi" de cette révision

La révision du Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération clermontoise est rendue nécessaire par :

- **Les exigences réglementaires** : Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (LAURE) du 30 décembre 1996, Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000, Loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005.
- **Un contexte nouveau**, avec la mise en service de la 1ère ligne de tramway, les résultats produits par l'enquête ménages déplacements 2003, le développement de nouvelles pratiques et de nouvelles offres de mobilité, l'adoption de la Charte de Pays et l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).
- **Un nouveau Périmètre des Transports Urbains (PTU)** de l'agglomération clermontoise, passé de 13 à 22 communes.

## ●●● Une démarche concertée

Dans le cadre d'une large concertation menée depuis novembre 2006, des **groupes de travail thématiques** ont permis d'examiner les diagnostics et d'échanger sur des propositions d'actions pour aboutir à un projet cohérent. Ce dernier a ensuite fait l'objet d'une **demande d'avis aux 22 communes et au Conseil Général du Puy-de-Dôme, au Conseil Régional d'Auvergne et à l'État**, dont les remarques ont été annexées au document général. Le dossier du PDU révisé soumis à enquête publique est le résultat de ce travail collectif.



## ●●● De forts enjeux

- **Garantir à tous une agglomération solidaire et accessible** en favorisant notamment l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux différents territoires, en répondant aux besoins de proximité, en améliorant la sécurité routière.
- **Améliorer l'environnement et la qualité de vie** assurant la promotion des modes de déplacement économes en énergie, en protégeant les centres urbains des pollutions, des flux de transit,... en agissant sur les situations critiques.
- **Assurer le développement économique de l'agglomération** en optimisant les flux de marchandises, en desservant les pôles économiques, en garantissant l'attractivité du centre-ville.
- **Garantir le rayonnement culturel de l'agglomération clermontoise.**



### LES ACTEURS DE LA RÉVISION

- **Le comité de pilotage**, constitué d'élus du SMTC, du Conseil Général du Puy-de-Dôme, du Conseil Régional d'Auvergne, du SEPAC (Syndicat mixte d'Études et de Programmation de l'Agglomération Clermontoise), de Clermont Communauté, de Riom Communauté, de la Ville de Clermont-Ferrand, ainsi que de représentants de l'État, a fixé les orientations et validé les travaux effectués.
- **Le comité technique**, composé des représentants des services du SMTC, du Conseil Général du Puy-de-Dôme, du Conseil Régional d'Auvergne, de l'État, de Clermont Communauté, de Riom Communauté, du SEPAC (représenté par l'Agence d'Urbanisme) et de la Ville de Clermont-Ferrand, a suivi les travaux techniques du PDU.
- **Le prestataire**, missionné par le SMTC et constitué d'ISIS (mandataire du groupement), de SEMALY et Transitec, a réalisé les études nécessaires à la révision du PDU.
- **Les structures associatives, les représentants des usagers et du monde professionnel, des collectivités territoriales et des exploitants**, ont participé activement à l'élaboration du PDU notamment au cours des réunions thématiques.
- **L'ensemble de la population de l'agglomération** à travers l'enquête publique.

# LE NOUVEAU PDU, POUR UNE MOBILITE DURABLE

Dans le prolongement du PDU 2001, le PDU 2010, plus prescriptif et opérationnel, s'attache à garantir les conditions d'un développement social et économique équilibré, respectueux de l'environnement. Il apporte notamment des réponses aux problématiques contemporaines en matière de mobilité : l'augmentation continue de nos déplacements, les phénomènes de congestion engendrés, l'impact de la circulation automobile sur notre environnement...

## ●●● Des objectifs définis

- **Optimiser les moyens déjà en place et les investissements à réaliser**, en répondant aux besoins en déplacements de l'agglomération clermontoise, mais aussi à ceux du Grand Clermont.
- **Proposer des alternatives attractives aux déplacements en voiture individuelle** pour développer l'utilisation d'autres modes de transport moins consommateurs d'énergie et moins polluants.
- **Favoriser l'émergence d'un système global de déplacement intégrant plusieurs échelles spatiales** (le Grand Clermont, le Périmètre des Transports Urbains), **plusieurs modes de transport** (tramway, bus, autocar, train, modes doux, voitures particulières et poids lourds) **et plusieurs horizons** (court terme (5 ans) et long terme (15 ans)).
- **Améliorer la sécurité de tous les modes de déplacement**, notamment pour les plus vulnérables : 2 roues, piétons,...

## ●●● Un programme d'actions pour les 15 prochaines années

Afin de répondre aux enjeux identifiés, un scénario a été élaboré sur la base des conclusions du diagnostic, de l'étude prospective et du schéma multimodal des déplacements du Grand Clermont. Il aboutit au **schéma multimodal des déplacements à l'échelle du PTU de l'agglomération clermontoise, décliné en programme d'actions organisées selon différentes thématiques :**

- Transports collectifs
- Intermodalité
- Modes doux
- Réseau de voies urbaines
- Stationnement
- Transport et livraisons de marchandises
- Plans de déplacements d'entreprise (PDE) ou d'administration (PDA), transport scolaire, transport à la demande.

## ●●● Une évaluation environnementale

Dans le cadre des nouvelles dispositions réglementaires et conformément au décret du 27 mai 2005, le nouveau Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération clermontoise s'accompagne d'une évaluation environnementale. Cette dernière vise à analyser les conséquences environnementales de la mise en œuvre des actions du PDU.



### LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS

Institué par la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) du 30 décembre 1982, le PDU est un document de référence qui fixe les principes d'organisation des transports dans le périmètre des transports urbains (PTU) pour les prochaines années. Il entend assurer le développement harmonieux et maîtrisé du territoire et l'émergence d'une culture commune sur les déplacements urbains et intercommunaux.

Compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), le Plan de Déplacements Urbains s'articule aussi avec nombre d'outils de planification relatifs aux domaines de l'environnement : le Plan Climat 2004-2012, le Plan Régional de Qualité de l'Air (PRQA), le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), le Programme Régional Santé Environnement (PRSE).

# L'ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Du 1<sup>er</sup> mars au 2 avril 2010, le SMTC invite l'ensemble des habitants de l'agglomération clermontoise à découvrir le projet de PDU et à donner leur avis.

Les documents du PDU révisé sont mis à disposition du public au siège du SMTC et dans les mairies des 22 communes du Périmètre des Transports Urbains : Aubière, Aulnat, Beaumont, Blanzat, Cébazat, Ceyrat, Chamalières, Châteaugay, Clermont-Ferrand, Cournon, Durtol, Gerzat, Le Cendre, Lempdes, Nohanent, Orcines, Pérignat-lès-Sarliève, Pont-du-Château, Romagnat, Royat, Saint-Genès-Champanelle et Sayat.

## Chaque habitant est invité à donner son avis :

- sur le registre disponible au SMTC et dans chaque mairie,
- à l'occasion des permanences de la Commission d'enquête (cf. annexe) sur ces mêmes lieux,
- par courrier à Monsieur le Président de la commission d'enquête (Enquête publique PDU - SMTC - 2 bis, rue de l'Hermitage - 63 063 CLERMONT-FERRAND Cedex 1).

A l'issue de l'enquête, le projet de PDU pourra être éventuellement modifié pour tenir compte des remarques, observations, suggestions recueillies. Il sera alors ensuite soumis au comité syndical du SMTC pour une approbation définitive.

**SMTC**  
Syndicat mixte des transports en commun  
de l'agglomération clermontoise

PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS  
DE L'AGGLOMÉRATION CLERMontoISE

participez à  
**L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants (loi d'Orientation des Transports Intérieurs du 30 décembre 1982), le Plan de Déplacements Urbains définit les principes d'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement dans le Périmètre des Transports Urbains (PTU). Comme le prévoit la loi, ce document de référence approuvé le 30 janvier 2001 fait aujourd'hui l'objet d'une révision, sous la conduite du SMTC, avec les collectivités et tous les partenaires concernés, dans l'objectif de définir la politique des déplacements sur notre territoire pour les 15 années à venir.

Les documents du PDU sont consultables par tous les habitants de l'agglomération. Vous êtes invités à exprimer votre opinion.

**DÙ ?**  
**AU SIÈGE DU SMTC ET DANS LES MAIRIES DES 22 COMMUNES DU PTU**  
Aubière, Aulnat, Beaumont, Blanzat, Cébazat, Ceyrat, Chamalières, Châteaugay, Clermont-Ferrand, Cournon, Durtol, Gerzat, Le Cendre, Lempdes, Nohanent, Orcines, Pérignat-lès-Sarliève, Pontdu-Château, Romagnat, Royat, Saint-Genès-Champanelle et Sayat.

**QUAND ?**  
**DU 1<sup>ER</sup> MARS AU 2 AVRIL 2010**

**COMMENT ?**

- sur le registre à la disposition du public au SMTC et dans chaque mairie
- lors des permanences de la Commission d'enquête au SMTC et dans chaque mairie
- par courrier à Monsieur le Président de la commission d'enquête  
Enquête Publique PDU - SMTC - 2 bis, rue de l'Hermitage - 63 063 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

>> [WWW.SMTC-CLERMONT-AGGLO.FR](http://WWW.SMTC-CLERMONT-AGGLO.FR)

## PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE PUBLIQUE DU PDU

**●●● SMTC**

2 bis rue de l'Hermitage Clermont-Ferrand

mardi 2 mars de 9h à 12h

mercredi 31 mars de 14h à 17h

**●●● Mairie d'Aubière :**

mercredi 3 mars de 9h à 12h

**●●● Mairie d'Aulnat :**

lundi 29 mars de 9h à 12h

**●●● Mairie de Beaumont :**

mercredi 3 mars de 14h à 17h

mardi 30 mars de 9h à 12h

**●●● Mairie de Blanzat :**

vendredi 26 mars de 9h à 12h

**●●● Mairie de Cébazat :**

mercredi 10 mars de 14h à 17h

**●●● Mairie de Ceyrat :**

jeudi 4 mars de 9h à 12h

**●●● Mairie de Chamalières :**

lundi 8 mars de 9h à 12h

mercredi 17 mars de 9h à 12h

**●●● Mairie de Châteaugay :**

mercredi 10 mars de 9h à 12h

**●●● Mairie de Clermont-Ferrand :**

mardi 2 mars de 14h à 17h

lundi 8 mars de 14h à 17h

mercredi 17 mars de 14h à 17h

mercredi 31 mars de 9h à 12h

**●●● Mairie de Cournon d'Auvergne :**

mardi 9 mars de 14h à 17h

mardi 30 mars de 14h à 17h

**●●● Mairie de Durtol :**

vendredi 5 mars de 9h à 12h

**●●● Mairie de Gerzat :**

lundi 29 mars de 14h à 17h

**●●● Mairie du Cendre :**

mardi 9 mars de 9h à 12h

**●●● Mairie de Lempdes :**

jeudi 18 mars de 9h à 12h

**●●● Mairie de Nohanent :**

vendredi 5 mars de 14h à 17h

**●●● Mairie d'Orcines :**

mercredi 24 mars de 14h à 17h

**●●● Mairie de Pérignat-lès-Sarliève :**

mardi 16 mars de 14h à 17h

**●●● Mairie de Pont-du-Château :**

jeudi 18 mars de 14h à 17h

**●●● Mairie de Romagnat :**

mardi 16 mars de 9h à 12h

**●●● Mairie de Royat :**

mercredi 24 mars de 9h à 12h

**●●● Mairie de Saint-Genès-  
Champanelle :**

jeudi 4 mars de 14h à 17h

**●●● Mairie de Sayat :**

vendredi 26 mars de 14h à 17h